



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 19827

Texte de la question

M. Vincent Descoeur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme prévoyant la généralisation des bacs professionnels sur trois ans et la disparition des BEP. En effet, dans le département du Cantal, la mise en place de cette réforme aura pour conséquence la disparition du BEP métiers de la mode à la rentrée 2008 délivré par le lycée Raymond Cortat à Aurillac. Cette formation, qui compte 24 élèves, est totalement adaptée aux besoins du territoire puisqu'elle a développé un partenariat avec le festival international de rue d'Aurillac et le Centre international de création artistique «le parapluie d'Aurillac». C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale est engagé dans une profonde rénovation de la voie professionnelle afin qu'elle puisse mieux répondre aux attentes de la nation et aux défis posés par notre époque. Il convient d'augmenter sensiblement le nombre de bacheliers en France, en particulier de bacheliers professionnels, pour élever le niveau général de qualification des jeunes. Cette élévation est indispensable pour leur permettre de s'adapter aux évolutions de l'emploi et aux contraintes de la mondialisation. La voie professionnelle peut davantage contribuer à élever le niveau de qualification de la jeunesse. La généralisation de l'accès en trois ans au baccalauréat professionnel permettra de clarifier l'offre de formation. À l'issue de la classe de troisième, les jeunes qui s'orientent vers la voie professionnelle pourront choisir, soit la préparation en deux ans à un CAP, s'ils souhaitent s'insérer rapidement dans l'emploi, soit la préparation en trois ans à un baccalauréat professionnel. Au cours de ce cursus de baccalauréat professionnel, les élèves acquerront un BEP rénové. S'agissant de la filière de l'habillement, les travaux de rénovation engagés avec les professionnels dans le cadre des commissions professionnelles consultatives, devraient permettre de mieux répondre aux besoins de la branche. Pour le département du Cantal, une restructuration de l'offre de formation de niveau V dans la filière de l'habillement interviendra à la rentrée 2009, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP), afin de revitaliser cette filière qui connaît une perte d'effectifs. Elle sera l'occasion, pour les services académiques, de s'interroger sur la place respective du baccalauréat professionnel et des CAP.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Descoeur](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19827

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2798

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8601